

Finances

REF : DAF2016004

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Adoption du budget primitif 2016 du Centre municipal de santé (budget annexe)

EXPOSE :

La commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 2,50 % pour l'année 2016, s'élèvent à 5 304 730 €.

Elles se décomposent en 3 postes de dépenses :

- Les charges générales directes pour 412 565 €. Ce poste de dépense apparaît en forte augmentation par rapport à 2015 (+ 31,59%). Ceci s'explique principalement par la nouvelle activité assurée par le CMS, à savoir la *vaccination des personnes se rendant à l'étranger* (+ 64 500 € pour l'achat de vaccins) ainsi que par la mise en place d'un système de *rappel de rendez-vous par SMS* (+ 8 000 €) et de *prise de rendez-vous par internet* pour certaines spécialités (+ 1 800 €). Toutes ces mesures généreront des recettes supplémentaires pour le CMS (baisse de l'absentéisme et davantage de consultations escomptées).

Par ailleurs, l'ouverture de l'annexe du CMS au Marcreux étant prévue pour le dernier trimestre 2016, une enveloppe supplémentaire de 3 000 € a été inscrite au BP 2016.

- Les charges générales indirectes pour 631 179 €, qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides,

informatique...) sont en diminution de 2,98% par rapport à 2015. Ceci s'explique principalement par un réajustement des dépenses d'entretien ménager et par un transfert vers les charges directes des achats de fournitures administratives jusqu'ici refacturés par le budget principal.

- Les charges de personnel pour 4 219 000 €. Elles sont en hausse de 1,47 % par rapport au BP 2015 et correspondent au réalisé de l'exercice 2015. Le budget annexe du CMS est donc astreint, comme le budget principal, à une maîtrise de sa masse salariale.

Les recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 3,63 %, s'élèvent à 3 609 431 €.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en 2 postes :

- Les recettes liées aux consultations médicales atteignent 2 610 250 (+ 3,11%). Cette augmentation est principalement due au dispositif de lutte contre l'absentéisme de la patientèle (+ 90 000 €) ainsi qu'aux nouvelles consultations liées à la vaccination du voyageur (+ 82 750 €). Hors nouvelles mesures, les recettes structurelles du CMS ont cependant été révisées à la baisse, celles-ci étant sous-réalisées depuis 2013 (taux de réalisation de seulement 85% au CA 2014). L'objectif pour le CMS est donc d'atteindre un taux de réalisation fin 2015 de l'ordre de 95% comme pour le budget principal.
- Les recettes liées aux subventions et dotations des partenaires du CMS s'élèvent à 929 181 € (+ 4,83%). Cette augmentation s'explique par de nouvelles subventions obtenues par le CMS auprès de la Fondation de France (+ 15 000 € pour le recrutement d'une conseillère psychologue du Centre d'addictologie), de la CPAM (+ 23 000 € pour les options de coordination) et du Département (+ 30 000 € suite à l'arrivée fin 2015 d'une conseillère conjugale au Centre de Planning Familial).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 84 844 € soit en diminution par rapport au BP 2015 (- 15,7%). Elles se décomposent comme suit :

- 63 583 € (soit 74,9%) consacrés à l'installation d'un *5^e fauteuil dentaire et l'équipement d'une salle de stérilisation*, sous réserve que ces dépenses soient subventionnées, en partie, par des co-financeurs ;
- 12 299 € (soit 14,5%) consacrés à *l'équipement en matériel médical du CMS*. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 50% de leur montant HT par la Région ;
- 7 299 € (soit 8,6%) consacrés à *l'équipement de l'annexe du CMS au Marcreux* pour des activités de médecine générale et de gynécologie ;
- le solde (soit 1 663 €) est affecté au service dentaire et au Centre de Planning Familial.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 40 834 € (- 18,4%).

Les subventions d'investissement attribuées par la région, à hauteur de 50 % des montants hors taxes investis, génèrent une recette de 13 979 €.

Le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2015, au titre du fonds de compensation de la TVA, génère quant à lui une recette de 15 912 €.

Une subvention d'équipement du budget principal de 9 959 € permet d'équilibrer la section d'investissement. Des recherches de cofinancement seront menées par le CMS, en lien avec les services supports, afin d'obtenir des subventions permettant d'équilibrer intégralement le budget d'équipement.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2016 du CMS est équilibré par une subvention du budget principal de la Ville de 1 697 222 € en section de fonctionnement. Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe.

Après une diminution de 75 000 € entre 2013 et 2014, puis une diminution de 75 343 € entre 2014 et 2015, cette subvention d'équilibre est en légère augmentation en 2016 (+ 0,5% de BP à BP). Elle est toutefois en diminution par rapport au réalisé de l'exercice 2015 (- 54 358 € ou -3,1%).

Le CMS devra donc poursuivre ses efforts de rationalisation et assurer une plus grande maîtrise de sa masse salariale afin de contribuer à l'effort général de la Ville en 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et
Conseillers Municipaux délégués,*

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2016004

Signataire : JB

OBJET :Adoption du budget primitif 2016 du Centre municipal de santé (budget annexe)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du Centre Municipal de Santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2016 du Centre municipal de santé, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	5 306 754,00 €
Recettes de fonctionnement:	5 306 754,00 €
Dépenses d'investissement :	84 844,00 €
Recettes d'investissement :	84 844,00 €

DIT que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

